

LA BASSORIA



EDITO

Le conseil Municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme le 22 Septembre 2017 dernier.

Ce projet est adressé dans un premier temps aux personnes publiques associées : Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, ONF... Pas moins de 30 administrations et collectivités sont concertées. Après avoir pris en compte ces avis, des modifications pourront intervenir, puis le projet sera soumis à enquête publique.

Vous pourrez alors exprimer vos demandes au commissaire enquêteur et une réponse vous sera faite.

Le projet définitif sera ensuite une nouvelle fois soumis au vote du conseil Municipal.

Je ne suis pas en mesure de donner une date définitive d'adoption du Plan Local d'Urbanisme tant le temps administratif peut être long parfois. J'espère seulement qu'en septembre prochain cette dernière étape sera derrière nous !

Ce projet est une déclinaison affinée du Projet D'Aménagement et de Développement Durable que nous vous avons présenté lors de deux réunions publiques, il régit de manière « fine » les règles de constructions applicables dans chaque partie de la commune (bourg, hameaux, zones agricoles).

Je vous invite même pour vos projets actuels à le consulter car toutes les demandes devront être d'ores et déjà compatibles à l'esprit de ce dernier.

Un grand travail reste à mener pour créer l'opération d'aménagement le long de la D71. Pour nous accompagner, nous avons conventionné avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France afin de valider par des études approfondies la cohérence de notre projet.

Nous ne manquerons pas de vous faire part régulièrement de l'avancée de ces études.

Bonne lecture à tous.

A.F GAILLOT

Hommage à Régis Clair

« Régis mon ami, notre ami,
Quels mauvais tours parfois nous joue la vie ?
Combien il est douloureux de te savoir parti.
Comme ils vont nous manquer ton sourire en coin et tes yeux rieurs.
Toi qui étais capable de t'émerveiller d'un rien, toi l'amoureux de la vie, de ta femme, de tes enfants et tes petits enfants, amoureux même de tes amis.
Tu nous as apporté tant au sein du conseil : une philosophie à la « Baloo » l'ours du livre de la Jungle qui fait son bonheur d'un rien, des réparties que nous ne sommes pas prêts d'oublier tant elles relevaient du bon sens et nous permettaient « d'atterrir » de remettre les pieds sur terre.
Tu as été pendant neuf ans égal à toi-même, sans artifice, toujours de bonne humeur, toujours présent même dans les moments difficiles, toujours prêt à nous faire part de ton savoir-faire et de ton savoir-être.
Ta voix savait se faire grondante quand tu n'étais pas d'accord mais jamais un mot plus haut que l'autre, jamais un jugement hâtif.
Ton sens du devoir, ton engagement aux plaisirs et au service des autres resteront en nos mémoires et sont des exemples pour nos enfants et nos petits enfants.
Tu as su porter haut tes valeurs, nos valeurs.
Homme de conviction, tu as toujours écouté les autres dans leurs différences.
Régis, mon ami, notre ami, tu vas nous manquer. »

A-F.G

Amicale Sports & Loisirs du village

Grâce à vous, notre pari de ne pas avoir un jour de la semaine sans une activité sportive ou de loisir est en passe d'être gagné...

Les **nouveautés** :

Le cours de **Pilates** du mercredi (16h45/17h45) a trouvé son public.

Nous recherchons encore des ados et adultes pour renforcer le cours de **Gym/Danse** du mardi soir (20h50/21h50), vous pouvez faire un essai avant de valider votre inscription.

Les activités récentes ou historiques, gym/step, qi-gong, cuisine, randonnée, yoga, tennis et football enfants ont eu du succès mais si vous êtes intéressé, renseignez vous, il reste quelques places.

Le Taekwondo enfants le mercredi après midi, l'atelier artistique et manuel du samedi et l'initiation à l'Art contemporain le dimanche ne font pas le plein.

Profitez en, le tarif sera évidemment adapté au nombre de cours restant sur la saison 2017/2018.

Contact : Bruno Gaillot 01 34 85 02 56

Arrêt du projet de PLU : mise à disposition des documents pour les administrés en Mairie

Ce projet est disponible en Mairie sous un format papier ou électronique consultable sur place ou sur internet via le lien ci-joint.

https://www.dropbox.com/s/sfmr187h2c74pqw/La-Boissiere_PLU_dossier_arret-projet.zip?dl=0

● A noter

Vœux du Maire :
Ils se dérouleront samedi 20 janvier 2018 à 12h dans la salle d'activités



● Pour rappel

La réglementation en vigueur (Arrêté Préfectoral 2012346-0003 du 11/12/2012, relatif aux bruits de voisinage) autorise les travaux de jardinage et de bricolage selon les jours et les heures ci-après :

En semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Nous vous rappelons également que le brûlage est interdit sur tout le département des Yvelines



Contrôles de vitesse sur la D80



Des contrôles réguliers de la gendarmerie ont lieu actuellement sur la D80. Ils mettent au jour une vitesse trop élevée de façon récurrente et donnent lieu à des verbalisations qui concernent aussi bien les extérieurs que les résidents de la commune, qui ont été contrôlés pour des excès dépassant régulièrement de 20 voire 40 km/h la vitesse autorisée...

La Chouette Bibliothèque



La Chouette bibliothèque vous informe:

La prochaine "heure du conte" ce sera **mercredi 8 novembre à 16h** à la bibliothèque avec de nouveaux Kamishibaï et de belles histoires à voir et écouter!

Pour tous les enfants de 4 à 10 ans.

On vous attend nombreux!

Le mercredi 13 décembre à 16h nous fêterons Noël avec des chants, des contes, un goûter gourmand et ...des surprises!

Pour les grands une prochaine date (à confirmer): "le club des lecteurs": **vendredi 01 décembre à 18h30**. D'ici là bonnes lectures à tous!

Rappel: la bibli est ouverte le mercredi de 17h30 à 18h30 et samedi de 11h à 12h00 à la Maison pour tous sauf vacances scolaires.

Pour nous joindre une adresse: lachouettebiblioLBE@orange.fr

Retrouvez-nous aussi sur le site de la mairie : <http://www.mairie-boissiere-ecole.fr/>

et sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/LachouettebilbioLBE/>

Le Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM) ...

Il permet d'offrir :

Un accompagnement pour les PARENTS

les informer sur les différents modes de garde

les accompagner dans les démarches administratives relevant de leur statut d'employeur d'assistants maternels

participer à l'accompagnement de leur parentalité

Un accompagnement pour les ENFANTS

permettre aux enfants, accueillis chez les assistants maternels, de bénéficier ponctuellement d'activités collectives

lors de matinées d'éveil, leur proposer un lieu d'expérimentation différent de leur environnement habituel et aborder les problématiques de socialisation

Un accompagnement pour les ASSISTANTS MATERNELS

les écouter, les soutenir et les accompagner dans leurs pratiques et parcours professionnel

les informer sur leurs droits et devoirs en application de la convention collective

participer à leur professionnalisation au travers d'actions et activités collectives

RIAM de Rambouillet

Contact :

Pauline SÉNÉ, Responsable du RIAM

14 rue Gustave Eiffel - 78511 Rambouillet

Abandon d'animaux

Pour la deuxième fois cette année notre employé communal a récupéré sur la voie publique – près des bornes à végétaux - des chatons abandonnés. Nous sommes dans ce cas conduits à faire appel à la SACPA qui les prend en charge. Comme ces chatons sont non sevrés ils sont voués à une mort certaine.

Au-delà de la cruauté d'un tel abandon, je veux interpeller les personnes qui se livrent à de tels actes. Vous êtes responsables des animaux que vous accueillez. La mère des chatons risque elle aussi de ne pas survivre à cette trop brusque séparation. La stérilisation de votre animal doit être faite si vous n'êtes pas en mesure de prendre en compte ces nouveaux chatons. L'abandon sur la voie publique n'est pas une solution humainement acceptable !

AFG

Entretien des voies publiques

Ainsi que nous l'annonçons dans le n°51, le défaut d'entretien de nombreux abords de propriété a conduit Mme le Maire à prendre un arrêté concernant les obligations de chacun. En voici les grandes lignes (vous le trouverez dans son intégralité sur les panneaux d'affichage de la Mairie ainsi que sur ceux du village):

(...) **Article 1 - Entretien général en limite des propriétés riveraines des voies publiques**

Les riverains sont tenus de balayer et entretenir les trottoirs et les caniveaux le long de leur propriété de façon régulière. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure des voies et espaces publics. Lors de la chute des feuilles, les riverains sont, par ailleurs, tenus de balayer les feuilles mortes le long de leur propriété.(...)

Article 2 - Plantations bordant les voies publiques

Les plantations ne doivent pas gêner l'éclairage public.

Les riverains ont l'obligation de procéder régulièrement à la taille des haies ou autres arbres surplombant ou débordant sur le domaine public. En cas d'urgence ou dans le cas où des propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leur frais, après une mise en demeure restée sans effet (...)

Article 3 - Collecte des déchets ménagers

Les bacs de collecte des déchets ménagers sont à sortir, au plus tôt, la veille au soir du jour de la collecte. Ils doivent être rentrés à l'intérieur des propriétés le soir du jour de la collecte.

(...)En cas de défaut de collecte, les bacs doivent rester sortis pour permettre le rattrapage de la collecte (...)

Article 4 - Collecte des encombrants

Suite à une demande de collecte d'objets encombrants par un administré, lorsque le service de collecte des encombrants a fixé une date de rendez-vous, les objets sont à sortir la veille au soir du jour du rendez-vous. Les objets sont à sortir sur le trottoir, de façon à ne pas gêner ni les piétons, ni la circulation. (...)

Article 5 - Par temps de neige ou de verglas

En agglomération, les propriétaires ou locataires riverains sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs longeant les propriétés jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. (...) Il est interdit de déposer sur la voie publique de la neige ou de la glace provenant de l'intérieur des propriétés. En cas de verglas, il convient de jeter du sel devant les maisons et sur le trottoir longeant les propriétés afin d'éviter tout risque de chute. (...)

Article 6 - Les infractions

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur (...)

Mission locale : 2^{ème} édition de l'opération MOI(S) SANS TABAC

Moi(s) sans tabac est une campagne nationale d'aide à l'arrêt du tabac, misant sur un élan collectif. Elle a pour but d'inciter les fumeurs à arrêter tous ensemble pendant 30 jours, au mois de novembre. La Mission Locale a décidé de se joindre à cette opération santé, en proposant aux jeunes 16-25 ans d'arrêter de fumer tous ensemble ! Les salariés de la structure seront également conviés à jouer le jeu.

A cette occasion, plusieurs événements seront organisés au cours du mois de novembre pour informer les jeunes (et les moins jeunes) des dangers et méfaits du tabagisme, tout en les accompagnant et les soutenant s'ils souhaitent arrêter.

Au programme à la Mission Locale :

Des ateliers Moi(s) sans tabac pour informer des méfaits du tabagisme

Distribution d'un kit pour arrêter de fumer à ceux souhaitant se lancer

Un accompagnement pour ceux qui arrêtent de fumer.

Prenez rendez-vous avec un conseiller au 01.34.83.34.12 ou www.rambouillet-mlidf.org



● Cérémonie du 11 novembre :

Elle se déroulera à 10h30 au monument aux morts et sera suivie du pot de l'amitié en mairie.

● Repas des Anciens

Il aura lieu cette année dimanche 3 décembre 2017.



● REUNION PUBLIQUE SECURITE

Elle se tiendra le 14 décembre à 20h en salle d'activités et sera animée par la gendarmerie

● FORUM DES AIDANTS

Lundi 27 novembre 2017 10h-17h00

Salle Patenôte, 62 rue Gambetta à Rambouillet

Cette journée est organisée par l'instance de coordination Sud Yvelines (ICSY) et la mutualité agricole d'île de France et est conçue spécialement pour les aidants. Venez vous y informer, y trouver des conseils pour mieux vivre au quotidien, rencontrer des professionnels, des associations.



Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Novembre 2017 – n° 52Directeur de la publication :
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et
Commission communication :
Anne Coër (responsable), Pascal
Le Menn, Gilles Durand, Isabelle
Maurel, Fabrice BequetMairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
Site web : www.mairie-boissiere-ecole.fr
Courriel : mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr

Mariages :

Lionel TUCHBAND et Catherine
GOSSET le 22 juillet
2017Pascal LE MENN et Marie-
Laurence MAURETTE le 2
septembre 2017Nicolas KERUZORÉ et Char-
lène FIAN le 7 octobre 2017

Décès :

M. Régis CLAIR le 12
septembre 2017M. Philippe COUTHIER le
25 septembre 2017Mme Simone MÉRAH le
1^{er} octobre 2017

OUVERTURE MAIRIE

MARDI : 9 H - 11 H ET 16 H
30 - 17 H 45**MERCREDI** : 9 H - 11 H**JEUDI** : 9 H - 11 H ET 16 H
30 - 17 H 45**VENDREDI** : 9 H - 11 H ET
16 H 30 - 17 H 45**SAMEDI** : 10 H - 11 H

OUVERTURE EPICERIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Ven-
dredi :

7h45 /13h30 et 15h45/19h30

Mercredi : Fermé

Samedi et Dimanche 8h00
/13h00

BIBLIOTHEQUE A LA MAISON POUR TOUS

Mercredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h à 12h

Maison d'Assistantes Maternelles du Bel Air « Dansons et trottinons » ...

Cette MAM, après une année d'existence où elle a accueilli 16 enfants de 2 mois et demi à 3 ans des différentes communes environnantes, chaque jour de la semaine, devient la seule structure d'accueil collectif de la Petite Enfance du Sud-Yvelines qui ouvre tous les samedis (de 7h30 à 18h).

Parents, si vous cherchez un accueil le samedi pour un enfant de cette tranche d'âge, sachez désormais que cette possibilité existe pour vous à Rambouillet, 4 rue Joseph Jacquard, près de Carrefour (0134947665).

Tous renseignements sur <http://www.dansons-trottinons.fr/fr/>

Election de la Reine du Muguet

La ville de Rambouillet organise l'élection de la reine du muguet et de ses dauphines qui aura lieu le samedi 27 janvier 2018 durant la « nuit du muguet ». Elle propose aux jeunes filles de la commune de La Boissière-école d'y participer.

Les candidates sont présentées par une association et la ville de Rambouillet peut aussi mettre en relation des candidates avec des associations.

Si vous êtes une jeune fille, entre 17 et 25 ans habitant Rambouillet ou la communauté d'agglomération, Rambouillet Territoires, et que vous souhaitez représenter la jeunesse de Rambouillet, vous pouvez vous faire connaître auprès du service de la vie associative au 01 75 03 42 75 ou vie.associative@rambouillet.fr avant le 4 décembre 2017. Vous trouverez également sur ce site la charte de l'élection

Halloween au centre de Loisirs



Pour la première semaine des vacances de la Toussaint, les enfants ont créé et se sont amusés autour du thème d'Halloween. Mercredi, ils ont rejoint les Prairiales à Epernon pour assister à une séance de cinéma – à la rencontre d'une créature tout aussi fantastique que légendaire : Big Foot !

Vendredi après-midi, ils ont arpenté les rues de la Boissière pour quêmander des friandises et présenter leurs costumes aux habitants. Nos « petits monstres » remercient grandement les habitants qui ont bien voulu jouer le jeu.

Braderie organisée par l'APE

L'association des parents d'élèves de l'école des Chante-relles organise dans la salle communale une brocante des enfants (vêtements jusque 14 ans, jouets, livres et puériculture) le dimanche 12 novembre de 9h30 à 17h avec buvette. - 5 € la table de 1,2 m - inscriptions et règlement à l'épicerie de La Boissière-Ecole par chèque à l'ordre de APE Chanterelles ou espèces. Renseignements apechanterelles@gmail.com"



Si vous souhaitez rencontrer votre députée Aurore Bergé...

La permanence parlementaire de la députée se situe au Smartcity Campus, 1 rue de Clairefontaine à Rambouillet (78120). Elle est ouverte au public les mardis sans prise de rendez-vous de 10h00 à 17h00 et sur rendez-vous les jeudis de 15h00 à 19h00 ainsi que les vendredis de 10h00 à 12h00. La demande de rendez-vous peut s'effectuer via un mail à l'adresse aurore.berge@assemblee-nationale.fr ou alors en appelant le 07 85 40 28 31

